



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 février 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17 Février 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 3 Mars 1997

**Garantie d'emprunt à la SOPAC, emprunt de 9.200.000 F auprès  
de la Caisse d'Épargne pour la construction du Garage Public de  
l'Espace Niortais**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,  
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,  
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,  
M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS,  
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,  
Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN,  
Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusées :**

*Conseillers :*

Mme Annie COUTUREAU, Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Claude PAGES, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Vu les délibérations du 10 mai 1996 et 13 décembre 1997, relatives à la délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du garage souterrain de l'Espace Niortais, la SOPAC étant désignée concessionnaire pour cet équipement,

Vu la demande présentée le 23 janvier 1997 par la SEM PARC AUTO CIRCULATION (SOPAC), relative à la garantie à 50 % d'un emprunt de 9.200.000 F pour la construction du garage public souterrain de l'Espace Niortais à NIORT,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et le décret d'application n° 88-366 du 18 avril 1988,

Vu les dispositions du Code Civil relatives au cautionnement, notamment l'article 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**- accorder sa garantie** à hauteur de 50 % du montant total de l'emprunt, soit 9.200.000 F, plus intérêts, frais et accessoires, que la SOPAC se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes. Ce prêt est destiné à financer la construction du garage public souterrain de l'Espace Niortais à NIORT.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- prêteur	:	Caisse d'Epargne Poitou-Charentes
- nature	:	Prêt Long Terme à taux révisable
- montant	:	9.200.000 F
- taux d'intérêt	:	TIOP 3 mois moyen + 0,25 %
- durée du préfinancement	:	néant
- durée totale	:	15 ans
- différé d'amortissement	:	néant
- différé d'intérêts	:	néant
- taux de progressivité des annuités	:	0 % par an

Il est précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'établissement du contrat.

Effets de la garantie :

- Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer l'absence des ressources prévues par ce règlement.

En outre, la Ville de Niort s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt.

- **autoriser M. le Maire à signer** le contrat de prêt à passer entre l'organisme prêteur et la SOPAC, et à passer convention avec cette dernière.

*(M. le Maire, Président de la SOPAC, n'ayant participé ni au débat ni au vote).*

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC

Claude PAGES

[Ordre du jour](#)